



Destituer le bénéficiaire d'une assurance vie

Par **dgino20_old**, le **06/12/2010 à 10:47**

Bonjour,

J'ai une amie qui se pose une question :

Au début son père l'a mise bénéficiaire d'une assurance vie comme ses soeurs ; mais finalement ça a changé : elle n'est plus bénéficiaire au profit de sa fille qui est majeure protégée. Ensuite , son père veut enlever la fille de mon amie de la liste des bénéficiaires sans l'accord de mon amie, ce qui aurait pour conséquence une sorte de déshéritage, en a-t-il le droit ?

Cordialement,

Par **amajuris**, le **06/12/2010 à 11:22**

bjr,

tant que le bénéficiaire d'une assurance-vie n'a pas expressement acceptée cette assurance vie, le titulaire de cette assurance peut en changer le bénéficiaire comme bon lui semble.

une personne de son vivant peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine et désigner la personne de son choix comme bénéficiaire d'assurance-vie.

votre amie aura droit au décès de son père au minimum à la réserve héréditaire mais son père peut avantager un ou plusieurs de ses enfants.

cdt

Par **dgino20_old**, le **06/12/2010 à 13:21**

Merci, c'est tout ce que j'avais besoin de savoir.